



**MAIRIE DE
MAISONCELLES-EN-BRIE**

Tél : 01 60 25 73 22 Fax : 01 60 25 77 71

E-mail : mairie.maisoncelles.en.brie@wanadoo.fr

Site : <https://www.maisoncelles-en-brie.fr>

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt, le vendredi 28 février à 20h30, le conseil municipal de la commune de Maisoncelles-en-Brie, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Alain BOURCHOT, Maire.

Etaient présents : Pierre BARBAUD, Adjoint, Éric SURMONT, Yvette ANCELIN, Jean-Baptiste BÉCOURT, Martine LECOQ, Dominique TRIBOUILLOIS, Éric DEFRACE, Conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Cédric THOMAS qui a donné pouvoir à Pierre BARBAUD, Fabienne BUCZKO qui a donné pouvoir à Jean-Baptiste BÉCOURT, Tristan GUILLEMAIN D'ECHON qui a donné pouvoir à Éric SURMONT.

Absents : Sophie MILCENT, Aurélien SEGAUD, Tiphaine CHOPLAIN.

Secrétaire de séance : Yvette ANCELIN a été désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- **Vote du Compte Administratif et approbation du Compte de Gestion 2019 (Ville – Service Assainissement)**
- **Approbation de la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie**
- **Désignation des représentants appelés à siéger au sein de la CLECT (Commission Locale d'Évaluations des Charges Transférées)**
- **Convention de gestion pour l'exploitation des services assainissement et convention de gestion relative aux eaux pluviales urbaines**
- **Adhésion au groupement de commande pour l'achat d'énergie, de fournitures et de services associés**
- **Demande de subvention FER (Fonds d'Équipement Rural) Réfection des toitures de l'Église**
- **Taux de promotion pour les avancements de grade**
- **Rapports des commissions communales et des syndicats intercommunaux**
- **Questions et Informations diverses**

Le compte rendu de la réunion du 29 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNAL ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2019

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif du budget communal 2019.

Monsieur le Maire cède la présidence du conseil au doyen d'âge, Monsieur Pierre BARBAUD, et quitte la salle pour le vote. Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **ADOpte** le Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'Investissement

DEPENSES :	295 381,65 €
RECETTES :	429 699,31 €
Excédent de l'exercice section investissement :	134 317,66 €
Excédent d'investissement 2018 reporté :	188 172,86 €
Excédent Global de l'exercice section investissement :	322 490,52€

Section de Fonctionnement

DEPENSES :	589 085,43 €
RECETTES :	697 205,84 €
Excédent de l'exercice section de fonctionnement :	108 175,09 €
Excédent de fonctionnement 2018 reporté :	334 667,77 €
Excédent Global de l'exercice section de fonctionnement : ..	442 842,86 €

Excédent global de l'exercice : 765 333,38 €

Reconnait la sincérité des restes à réaliser :

Dépenses 2019 :	149 489,00 €
Recettes 2019 :	17 512,00 €

Après avoir réintégré la salle du Conseil, le Maire présente le compte de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2019 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice. Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2019

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif du budget assainissement 2019 et cède la présidence du conseil au doyen d'âge, Monsieur Pierre BARBAUD, pour le vote. Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **ADOpte** le Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section Fonctionnement

DEPENSES :	11 241,02 €
RECETTES :	36 978,40 €
Excédent de l'exercice	25 737,38 €
Excédent 2018 reporté	573 017,78 €
Résultat de Clôture : Excédent.....	598 755,16 €

Section Investissement

DEPENSES :	51 812,16 €
RECETTES :	7989,00 €
Déficit de l'exercice :.....	43 823,16 €
Excédent 2018 reporté :	148 401,12 €
Résultat de Clôture : Excédent	104 577,96 €

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE : Excédent 703 333,12 €

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser :

Dépenses 2019 : **NEANT**

Recettes 2019 : **NEANT**

Après avoir réintégré la salle du Conseil, le Maire présente le compte de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2019 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice. Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents.

APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE

La communauté d'agglomération a conservé la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie sur l'ancien territoire de la communauté de communes du pays de coulommiers (territoire de la communauté de commune de la brie des moulins avant la fusion du 1er janvier 2017), soit les communes de Faremoutiers, Pommeuse, Guérard et Dammartin-sur-Tigeaux.

Cette compétence optionnelle comprend :

- La création ou l'aménagement et l'entretien de voirie d'intérêt communautaire
- L'entretien courant sur l'ensemble de la voirie : bandes de roulement, trottoirs, caniveaux, fossés, murets, taillage et élagage des arbres, éclairage public, signalisation horizontale et verticale, fauchage et débroussaillage des accotements, salage et nettoyage lors d'intempéries.

Afin de rétrocéder la compétence aux quatre communes, le conseil communautaire réuni en date du 9 janvier dernier a adopté la modification des statuts.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte la modification des statuts à l'article 5-3-6- Création, aménagement et entretien de la voirie, création ou aménagement.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS APPELES A SIEGER AU SEIN DE LA CLECT (COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATIONS DES CHARGES TRANSFEREES)

Vu la délibération du 9 janvier 2020 de la communauté de communes du Pays de Coulommiers portant création et composition de la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT) et fixant le nombre de représentant par commune à 1 titulaire et 1 suppléant, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne :

- **Alain BOURCHOT titulaire**
- **Pierre BARBAUD suppléant**

CONVENTION DE GESTION POUR L'EXPLOITATION DES SERVICES ASSAINISSEMENT ET CONVENTION DE GESTION RELATIVE AUX EAUX PLUVIALES URBAINES

Ces compétences ont été transférées à l'agglomération depuis le 1er janvier 2020. Ces services communaux étant gérés en Délégation de Service Public par Véolia, Monsieur le Maire propose au conseil de ne pas signer les conventions, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT D'ENERGIE, DE FOURNITURES ET DE SERVICES ASSOCIES

Le SDESM propose de coordonner un groupement de commande d'achat d'énergie, de fournitures et de services associés en Seine et Marne.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le programme ainsi que les modalités financières et accepte les termes de l'acte constitutif du groupement de commande.

Le conseil Municipal autorise l'adhésion de la commune au groupement d'achat d'énergie et services associés et autorise également le représentant du SDESM à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.

DEMANDE DE SUBVENTION FER (FONDS D'EQUIPEMENT RURAL) REFECTION DES TOITURES DE L'EGLISE

Afin d'effectuer des travaux de réfection des toitures de l'Eglise labélisée «Patrimoine d'intérêt régional», le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les travaux et sollicite l'aide financière du Département, au titre du fonds d'Equipement Rural, à hauteur de 50% du montant HT.

TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'accepter les propositions de Monsieur le Maire et de fixer, à partir de l'année 2020 les taux de promotion dans la collectivité comme suit :

100% Adjoint technique principal de 1^{ère} classe

100% Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

100% Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

100% Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

100% rédacteur principal de 1^{ère} classe

100% rédacteur principal de 2^{ème} classe

.

RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES

- **Commission Voierie** (Eric Defrace)

La commission s'est réunie le 15 février 2020 afin de vérifier l'état de la voierie de la rue de l'Ancienne Poste avant sa reprise dans le domaine public. L'état général est bon, seul un avaloir est à sécuriser. Le coût de ces travaux est estimé à 1600€ HT. La commission est favorable à la reprise de cette voie par la commune. Le conseil municipal émet un avis favorable et autorise le maire a signé cette reprise devant notaire.

Éric Surmont propose un arrêté de voierie autorisant un Food Truck à occuper le vendredi soir un espace sur l'aire de stationnement de la salle des fêtes. Après avoir entendu l'exposé d'Éric Surmont sur les conditions d'installation de cette entreprise, le conseil municipal émet un avis favorable.

RAPPORTS DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

- **Regroupement Pédagogique** (Alain Bourchot)

Le budget du S.I.R.P sera voté le jeudi 5 mars 2020 par le conseil syndical. L'achat de 4 tableaux numériques sera proposé afin d'équiper les 3 écoles.

- **Communauté d'agglomérations Coulommiers Pays de Brie**

(Alain Bourchot) Le conseil communautaire a acté en janvier la fusion avec le Pays Créçois. Le 27 février 2020 le budget principal a été voté, il s'équilibre en recettes et en dépenses :

- de Fonctionnement à 52 405 634,60 €
- d'investissement à 17 980 132,83 €

Les budgets annexes ont également été votés, cela concerne les zones d'activités, les hôtels d'entreprises, les télécentres, la piscine et le cinéma, l'assainissement, les spanscs et les eaux pluviales.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Pierre Barbaud informe le conseil qu'il a fait arrêter les travaux rue des Rougeriaux sur la parcelle de terrain où se situe le puits communal. Un entretien a été demandé au propriétaire, à défaut d'une solution amiable pour sécuriser le puits, un arrêté d'interruption de travaux sera pris. Le chemin rural détérioré, en raison des intempéries, sera remis en état par les entreprises à la fin des travaux.
- Un arrêté communal a été pris interdisant les quads et motos sur le chemin de randonnée pédestre au départ de la ferme de Méroger en raison de l'état dans lequel ces engins ont mis ce lieu de promenade. Cet arrêté concerne, également, le chemin au départ de la rue des Rougeriaux et celui au départ de la ferme de la Motte.
- Le casque virtuel résumant l'histoire du village sera mis à disposition des Maisoncellois et Maisoncelloises sur rendez-vous aux heures d'ouverture de la mairie. Ce casque sera présenté aux enfants des écoles.
- Le conseil municipal remercie Tristan Guillemain d'Echon pour le temps consacré et la mise à disposition de matériel afin de placer les pierres le long de l'église afin d'éviter la détérioration des abords par les véhicules qui veulent impérativement passer en force lorsque le car scolaire dépose les enfants
- **Il est fortement rappelé que les bacs de tris sélectifs, d'ordures ménagères ou dès avril les bacs verts doivent être sortis le matin du jour de ramassage avant 11h00 et non la veille au soir. Ils doivent être rentrés le soir même et non le lendemain. Hors les jours de ramassage, l'espace public doit rester libre.**
- Il a été constaté un relâchement dans le tri sélectif avec le dépôt dans les bacs noirs de cartons et autres produits recyclables. Nous appelons au civisme si nous souhaitons éviter une hausse de la taxe de traitements de nos déchets.
- Le conseil municipal et le CCAS ont reçu les remerciements pour la distribution des colis de Noël et des bons de Mr et Mme Devilleneuve, Mr et Mme Grosbois, Mr et Mme Guentleur, Mr et Mme Rossi

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30